

COMMUNE DU GUA - TARIF 2024

Location des salles communales aux particuliers

FOYER RURAL - 300 PERSONNES DEBOUT ET 140 ASSISES

Période	Horaires	Administrés commune		Hors commune		Professionnel	
		avec cuisine	sans cuisine	avec cuisine	sans cuisine	avec cuisine	sans cuisine
Journée en semaine	9h à 18h	260 €	160 €	300 €	190 €	320 €	210 €
	18h à 9h	320 €	210 €	400 €	300 €	420 €	320 €
Soirée en semaine	du vendredi 18h	530 €	430 €	580 €	480 €	630 €	530 €
	Week-end						
Week-end avec le Parc	du vendredi 18h	630 €		690 €		740 €	
	au lundi 9h						
Forfait vaisselle par personne		3 €		4 €		6 €	
PARC DU LOGIS - 200 PERSONNES							
Période	Horaires	Administrés commune		Hors commune		Professionnel	
		JEAN MERCIER - 80 PERSONNES ASSISES					
Semaine du lundi au vendredi	9h à 18h	270 €		320 €		320 €	
	Période hors scolaire						
Vendredi au lundi	18h à 9h	380 €		430 €		430 €	
	Forfait vaisselle par personne	3 €		4 €		6 €	
MAIRIE DE LA CHAPELLE ET ÉCOLE DE SOUHE							
Période	Horaires	Administrés commune		Hors commune		Professionnel	
		avec cuisine		avec cuisine		avec cuisine	
Journée en semaine	9h à 18h	190 €		210 €		270 €	
	18h à 9h	210 €		250 €		320 €	
Soirée en semaine	du vendredi 18h	320 €		350 €		370 €	
	Week-end						
Week-end	Forfait vaisselle par personne	3 €		4 €		6 €	
	Salle la Chapelle et école de Souhe			65 €			

Pour toutes les salles et le parc un acompte de 30% à la signature et un chèque de caution de 1000€ sera demandé

En cas de litige des lieux de sortie si l'agent constate du matériel manquant ou cassé, il sera demandé le remboursement au tarif en vigueur.

Une pénalité sera appliquée en cas de sous location avérée : tarif de location double accompagné de l'impossibilité de louer à nouveau.

Pour les associations qui utilisent l'électricité (FR+Parc et Salle Mercier) un forfait de 50€ sera facturé à la journée ou soirée.

Pour les traiteurs et restaurateurs avec un camion frigorifique un forfait de 50€ sera facturé à la journée ou soirée.

017-11152023
Reçu



*Le Maire,
Patrice BROUHARS*

*Vu pour être
signé
Le Maire
2023_12_18*